



Séance publique du 28 février 2024

Date de l'annonce publique et de la convocation des conseillers : 21.02.2024

Présent(e)s : M. Rasqué, bourgmestre, M. Müller, échevin et Mme Glodé, échevine ;
Madame Camusel, M. Gereke, M. Kolbet, M. Aguilera, M. Schmit et
M. Reckel, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : /

1. **Unaniment** d'approuver le lotissement pour le compte de Madame et Monsieur Marianne et Jean-Paul Hilbert Kraus visant les parcelles cadastrales no. 132/981 et 134/984 section D de Colpach-Bas, selon demande et plan annexé.
2. **Unaniment** d'approuver le règlement de circulation ayant trait à la circulation routière en vue de travaux de raccordement à Ell, um Bierg, à partir du 19.02.2024 jusqu'à la fin des travaux.
3. **Unaniment** d'approuver la stratégie pluriannuelle, du concept de réduction de la pollution lumineuse dans l'intérêt de la protection de la faune et du concept de communication en faveur de la protection et de l'eau dans le cadre du « Naturpakt ».
4. **a Unaniment** d'approuver le contrat dont objet entre S.L.A. s.a. et la commune d'Ell dressé le 28 février 2024.
4. **b Unaniment** d'approuver le contrat dont objet entre la société « Post Technologies » et la commune d'Ell dressé le 05 février 2024.
5. **Unaniment** d'approuver l'acte de vente entre Madame Marie-Josée Georgette Degros, d'une part et l'Administration communale d'Ell, représentée par le collège des bourgmestre et échevins d'autre part, ayant pour objet la la vente des trois parcelles sis au lieu-dit « Uewerpallenerstrooss » à la commune d'Ell, section D de Colpach-Bas, numéros cadastraux 38/1093 avec une contenance de 18 centiares, 38/1095 avec une contenance de 53 centiares, 38/1097 avec une contenance de 6 centiares.
6. **Unaniment** d'approuver le décompte final du « Réaménagement façade église Petit-Nobressart » au montant total de 12.292,89 €, article 4/130/221312/21015.
7. **Unaniment** d'approuver les titres de recette présentés en cette séance.
8. **Unaniment** de fixer le principe de vote au point n°9 de l'ordre du jour comme suit :
Le vote se fait par scrutin secret, le scrutin se fait par bulletins non signés. Les bulletins blancs et nuls n'invalident pas le scrutin.
Pour chaque commission il y aura au maximum 2 tours de scrutin.

1^{er} tour : les membres du conseil communal disposent d'autant de voix qu'il y a de places libres dans les différentes commissions. Les candidats doivent réunir au moins une majorité simple des voix des conseillers présents, pour être nommés dans la commission de leur choix. Si toutes les places vacantes ne sont pas occupées après le premier scrutin, un deuxième tour de scrutin est organisé. De nouveau les candidats doivent réunir au moins une majorité simple des voix des conseillers présents, pour être nommer dans la commission de leur choix. Si, après le deuxième tour de scrutin, toutes les places dans les commissions ne sont pas occupées parce que les candidats n'ont pas obtenu suffisamment de voix, les places restent vacantes.

M. Schmit ne participe pas à ce vote, art. 20.

9. a Voici les candidats retenus à la majorité des voix du conseil (vote secret) : commission du climat et de la nature

Rumé	Noémie
Straus	Christian
Prestigiacomo	Giovanni
Bintener	Frank
Goergen	Fernand
Wagner	Monique
Goedert	Ronny
Ries	Ronny
Jaaques	Pierre

9. b Voici les candidats retenus à la majorité des voix du conseil (vote secret) : commission des bâtisses

Schuh	Joé
Schneider	Sheila
Bintener	Frank
Hilbert	Claude
Even	Marc
Schlesser	Rick
Jaaques	Pierre

9. c Voici les candidats retenus à la majorité des voix du conseil (vote secret) : commission de l'agriculture et du développement rural.

Garlemant	Thierry
Prestigiacomo	Giovanni
Bolmer	Roland
Schuh	Alain
Weis	Gil
Aguilera	Castor
Ries	Ronny
Goedert	Ronny

9. d Voici les candidats retenus à la majorité des voix du conseil (vote secret) : commission des sports, loisirs et de la santé.

Kraus	Marianne
Brimmeyer	Mike
Nilles	Marc
Gallego	Dominique
Aguilera	Castor
Wagner	Viviane
Hilbert	Cathy
Gilson	Tanja